

Check-list officielle – Audit de l'Ordre (ODNQ)

Projet utilisant une intelligence artificielle à visée éducative en nutrition

A. Préparation du projet

- Description écrite claire du projet (objectif éducatif uniquement)
- Public visé clairement identifié
- Aucune offre de services professionnels
- Aucune évaluation, diagnostic ou suivi

B. Représentation publique

- Aucune utilisation ambiguë du titre « nutritionniste »
- Vocabulaire clair : assistant IA, outil éducatif
- Aucune promesse de résultats
- Aucune notion de consultation ou accompagnement

C. Avertissements et limites

- Avertissements visibles avant l'utilisation
- Mention explicite : pas de diagnostic, pas de traitement
- Redirection vers professionnels qualifiés
- Mention : information éducative uniquement

D. Comportement de l'IA

- Prompts système définissant l'IA comme non professionnelle
- Interdiction de recommandations personnalisées
- Refus automatique pour questions cliniques
- Pas de relation de suivi ou continuité de soins

E. Protection du public

- Réponses courtes et générales
- Aucun chiffrage personnalisé
- Aucune évaluation individuelle
- Tests avec questions pièges réalisés

F. Données et confidentialité

- Aucune donnée médicale requise
- Politique de confidentialité accessible
- Hébergement sécurisé et chiffré
- Données non utilisées pour entraîner les modèles

G. Gouvernance et assurance

- Responsable du projet identifié
- Distinction claire entre outil et pratique professionnelle
- Assurance responsabilité déclarée
- Documentation conservée

H. Échanges avec l'Ordre

- Communication proactive et collaborative
- Présentation claire axée sur la protection du public
- Ouverture aux recommandations
- Suivi écrit après audit